

PLAN DE COMPOSITION

Cadastre : section E n° 200
Superficie indicative* : 3402 m²

Échelle : 1/300°



Tableau de surfaces :

LOT	Parcelle	Superficies
1	E-200p.	502m²
2	E-200p.	502m²
3	E-200p.	593m²
4	E-200p.	583m²
5	E-200p.	508m²
TOTAL LOT		2688m²
Voirie + OM	E-200p.	307m²
	E-200p.	166m²
TOTAL Lotissement		3161m²
HL 1	E-200p.	140m²
HL 2	E-200p.	72m²
E.R.	E-200p.	29m²

Légende aménagement :

- Périmètre du lotissement
- Place de stationnement sur parties communes
- Lot 2
- Double sens de circulation largeur mini 5,00m
- Accès aux lots imposés
- Altitude du RDC et garage minimum 267,30m (Altitude NGF)
- Altitude avant travaux d'aménagement
- Altitude projetée de la voie finie
- Pente projetée de la voie finie
- Talus projeté des plateformes aménagées par le lotisseur
- Haie vive à planter par le lotisseur
- Arbre à planter par le lotisseur
- Clôture grillage souple simple torsion posé par le lotisseur H:1.50 RAL 6005
- Partie aménagée par l'aménageur
- Partie remblayée par l'aménageur (épaisseur moy. 0,50m)

POLYGONE D'IMPLANTATION ET HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS :

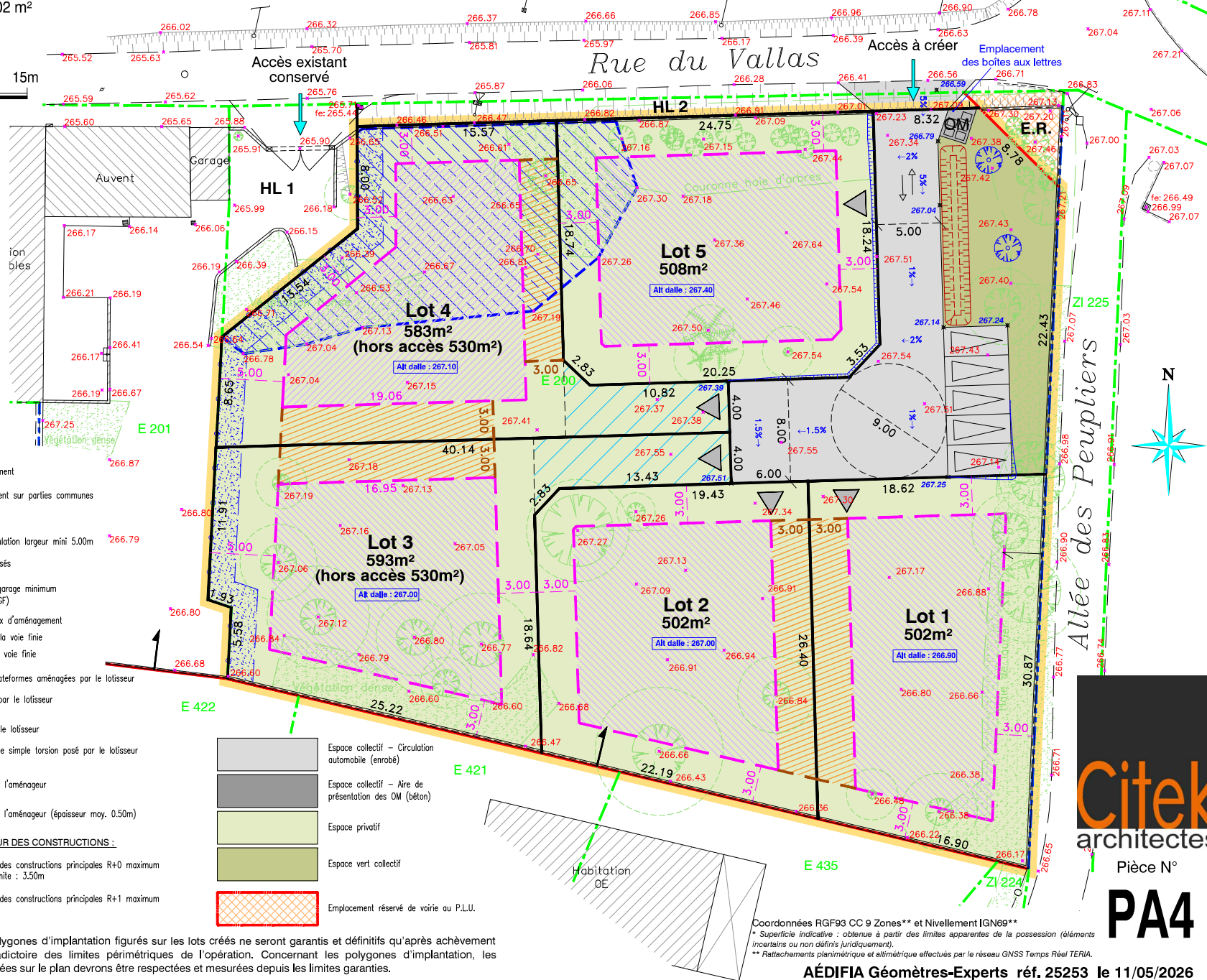
- R+0 Polygone d'implantation des constructions principales R+0 maximum Hauteur maximale en limite : 3,50m
- R+1 Polygone d'implantation des constructions principales R+1 maximum

NOTA :

Les superficies, cotes et éventuels polygones d'implantation figurés sur les lots créés ne seront garantis et définitifs qu'après achèvement de la procédure de bornage contradictoire des limites périmétriques de l'opération. Concernant les polygones d'implantation, les distances de retrait éventuelles, indiquées sur le plan devront être respectées et mesurées depuis les limites garanties.

ORIGINE DES LIMITES :

- Les limites avec les parcelles E 421, E 422 et E 435 et ZI 224 sont des limites réelles de propriété, bornées contradictoirement avec les propriétés voisines par signature du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites établi le 6 juin 2001 par M. Guy de FRAMOND, Géomètre-Expert à VILLARDS-LES-DOBES, réf.: 00-007-3024-047.
- Les autres limites n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire amiable avec les voisins. Les cotes et les superficies résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale.



Mikaël ROCHET

Géomètre-Expert
Ingénieur ESGT

Jérémy BONNET

Géomètre associé
Maître d'Œuvre

Tanguy BLACHE

Géomètre-Expert
Ingénieur ESGT

Anciennement Thomas GUICHARDON

Anciennement Pierre CLAMARON

Anciennement Alain GUICHARDON

Tél. 04 78 20 10 79

contact@aedifia.net

www.aedifia.net

Bureau principal :

81 rue du Dauphiné

69800 SAINT PRIEST

Bureau Secondaire :

322 chemin de cul de Bœuf

38440 BEAUVOIR DE MARC

Scanner 3D

BIM - Maquette 3D

Relevé d'Architecture 2D/3D

Plan d'intérieur

Attestation de Surfaces

Plan de Façade / Coupe

Plan Topographique 2D/3D

Implantation

Détection de réseaux

Maîtrise d'Œuvre

Ingénierie

Division / Bornage

Optimisation Foncière

Lotissement

Permis d'aménager

Déclaration Préalable

Permis de Construire

Certificat d'Urbanisme

Copropriété

Division en volumes

SIRET 313 775 868 0034

Code APE 7112 A

N° d'inscription à l'Ordre 20159200011



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Citek
architectes

Pièce N°

PA4

Coordonnées RGF93 CC 9 Zones** et Nivellement IGN69**

* Superficie indicative : obtenue à partir des limites apparentes de la possession (éléments incertains ou non définis juridiquement).

** Rattachements planimétrique et altimétrique effectués par le réseau GNSS Temps Réel TERIA.

AÉDIFIA Géomètres-Experts réf. 25253 le 11/05/2026